

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 25 mars 2021

Compte-rendu affiché le 30 mars 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19  
mars 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Céline MAROLLEAU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**SUBVENTIONS 2021**

Délibération : 03.2021.030  
03.2021.030.1  
03.2021.030.2  
03.2021.030.3  
03.2021.030.4  
03.2021.030.5  
03.2021.030.6  
03.2021.030.7  
03.2021.030.8  
03.2021.030.9

Transmis en préfecture le :  
30 mars 2021

**RAPPORTEUR : Monsieur Patrick FAURE**

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget qui peut être votée par le conseil municipal indifféremment de manière distincte ou concomitante.

Les dossiers de demande de subvention, remis comme chaque année par les associations, ont été analysés au regard des pièces fournies (documents comptables, rapports d'activité,...) en tenant compte de la situation individuelle des associations, de l'utilisation des deniers publics et des activités développées sur le territoire.

A Saint-Genis-Laval, une délibération est prévue en fin d'année pour pouvoir financer les associations qui expriment un besoin de financement et ont des charges récurrentes et des besoins de trésorerie en début d'année civile suivante (pour payer les charges de personnel, sociales et fiscales essentiellement).

Il est donc présenté au Conseil Municipal le montant des subventions à délibérer pour 2021 qui tient compte de la situation particulière liée à la crise sanitaire.

Il est également proposé de prévoir une enveloppe de subventions de fonctionnement exceptionnelles d'un montant de 25 000 € pour permettre à la ville de subventionner des dépenses exceptionnelles associatives atypiques générées par la crise sanitaire qui ne pourraient pas être financées par les budgets de fonctionnement associatifs et qui revêtent un caractère de force majeure. Ces attributions éventuelles se feront après l'examen au cas par cas des situations constatées.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art. 6574) représente un montant total de près de 2 380 000€ répartis par secteurs.

Le montant total des subventions de fonctionnement versé aux organismes publics (art 657362 et 657563) est de 620 705,72 € et correspond aux subventions d'équilibre pour le fonctionnement des budgets du CCAS, Résidence Autonomie Le Colombier et Résidence Autonomie Les Oliviers.

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part au vote les personnes intéressées. Sont ainsi qualifiés les élus membres du Conseil d'administration du Bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un Président d'association. À ce titre les subventions ont été distinguées par thèmes.

Vu l'avis de la commission municipale n°4 du 18 mars 2021,

Oui l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-après et selon les conditions énoncées
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires ;

**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.1**

**SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT**

**Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
AIDE ALIMENTAIRE	9 000,00	9 000,00	CONVENTION
BANQUE ALIMENTAIRE	1 000,00	1 000,00	
CROIX BLANCHE	1 500,00	6 000,00	
CROIX BLANCHE - ACTIVITÉS MINI-SECOURISTES	600,00	750,00	
HABITAT ET HUMANISME	500,00	500,00	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 500,00	4 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE	2 500,00	3 000,00	
SECOURS POPULAIRE	2 500,00	4 000,00	
SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE	30 000,00	30 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>50 100,00</b>	<b>58 250,00</b>	

**Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art. 20421)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
AIDE ALIMENTAIRE - ACQUISITION FRIGO	0,00	1 000,00	FACTURES
SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE - ACQUISITION VÉHICULE	0,00	5 000,00	FACTURES
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Madame : Ikrame TOURI  
Monsieur : Bruno DANDROY

**Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art. 657362 et 657363)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	306 909,80	402 159,21	
RÉSIDENCE AUTONOMIE LE COLOMBIER	0,00	55 104,87	
RÉSIDENCE AUTONOMIE LES OLIVIERS	50 992,82	163 441,64	
<b>Total</b>	<b>357 902,62</b>	<b>620 705,72</b>	

**Subventions d'équipement aux organismes publics (art. 2041632)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
RÉSIDENCE AUTONOMIE LE COLOMBIER	0,00	101 941,39	
RÉSIDENCE AUTONOMIE LES OLIVIERS	0,00	5 441,20	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>107 382,59</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Ikrame TOURI, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Laure LAURENT, Marylène MILLET, Nejma REDJEM, Pascale ROTIVEL  
Messieurs : Jacky BEJEAN, Laurent DURIEUX

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

**Liste des élus ayant voté POUR**

Stéphane GONZALEZ, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.2**

**SUBVENTIONS SECTEUR ENFANCE**

**Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
LUDOTHÈQUE D'OULLINS	2 144,80	2 178,00	
POM CERISES - MULTI ACCUEIL	145 000,00	180 000,00	CONVENTION
POM CERISES - JARDIN PASSERELLE	33 000,00	43 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - LES RÉCOLLETS	130 000,00	143 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - ROULE VIROU	129 000,00	50 000,00	CONVENTION
SUCRE D'ORGE	73 000,00	81 500,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>512 144,80</b>	<b>499 678,00</b>	

**Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé (art. 6745)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
SUCRE D'ORGE - FÊTES DES 30 ANS	0,00	1 500,00	JUSTIFICATIFS
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Laure LAURENT, Delphine CHAPUIS, Ikrame TOURI

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.3**

**SUBVENTIONS SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE**

**Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACCUEIL ENFANCE	33 000,00	38 000,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE SOUTIEN SCOLAIRE	700,00	2 400,00	
APPRENDRE AUTREMENT EN S'AMUSANT	400,00	400,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES	186 000,00	140 000,00	CONVENTION
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - ACCUEIL DE LOISIRS	29 500,00	33 600,00	CONVENTION
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	3 600,00	CONVENTION ET FACTURES
CLESG	69 000,00	69 000,00	CONVENTION
CLESG - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	3 600,00	CONVENTION
CLESG - MÉNAGE	12 500,00	12 500,00	CONVENTION ET FACTURES
CLESG - NAVETTE	7 000,00	7 100,00	CONVENTION ET FACTURES
SCOUTS DE FRANCE	2 000,00	3 000,00	
<b>Total</b>	<b>347 300,00</b>	<b>313 200,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Laure LAURENT, Delphine CHAPUIS, Sonia MONFORT, Aïcha BEZZAYER

Monsieur : Laurent DURIEUX, Eric VALOIS

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.4**

**SUBVENTIONS SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE DISPOSITIFS**

**Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES	8 675,00	9 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	126 380,00	126 380,00	DELIBERATION SPECIFIQUE
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL - REAP	2 000,00	2 000,00	DELIBERATION SPECIFIQUE
CONTRAT DE VILLE	36 495,00	29 243,00	DELIBERATION SPECIFIQUE
VILLE VIE VACANCES	2 500,00	2 500,00	DELIBERATION SPECIFIQUE
<b>Total</b>	<b>176 050,00</b>	<b>169 123,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Madame : Ikrame TOURI

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.5****SUBVENTIONS SECTEUR SPORTS****Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE HAND	67 000,00	67 000,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE HAND - FORMATION	1 700,00	5 650,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE JUDO	10 000,00	11 000,00	
BALE	16 800,00	16 300,00	
BALE - FORMATION	270,00	700,00	FACTURES
CISGO VOLLEY	2 400,00	3 000,00	
ENTENTE CYCLISTE	950,00	950,00	JUSTIFICATIFS
EOL ESCRIME	1 200,00	1 650,00	
INSTITUT CHINOIS D'ARTS MARTIAUX SGL	0,00	2 500,00	
LES FOULÉES DE BEAUREGARD	1 400,00	1 400,00	CONVENTION
MOUSTE'CLIP	1 700,00	1 600,00	
MOUSTE'CLIP - FORMATION	600,00	800,00	FACTURES
MOUSTE'CLIP - LOCATION NACELLE	600,00	600,00	FACTURES
OSGL FOOT	31 500,00	31 500,00	CONVENTION
OSGL FOOT - CRÉATION 2EME TEMPS PLEIN	0,00	1 500,00	JUSTIFICATIFS
OSGL FOOT - FORMATION	1 500,00	2 000,00	FACTURES
OSGL RUGBY	25 500,00	25 500,00	CONVENTION
OSGL RUGBY - FORMATION	500,00	960,00	FACTURES
SAINT GENIS LAVAL BOXE	5 300,00	6 000,00	
SGOFF BASKET	12 800,00	12 800,00	
SGOFF BASKET - FORMATION	600,00	1 600,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL	1 000,00	1 000,00	
TENNIS DE TABLE	5 000,00	5 200,00	
<b>Total</b>	<b>188 320,00</b>	<b>201 210,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Madame : Delphine CHAPUIS

Monsieur : Laurent KAZMIERCZAK

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAILT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM



**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.6****SUBVENTIONS SECTEUR ENSEIGNEMENT****Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - ATELIERS MULTIMÉDIA	9 000,00	9 000,00	CONVENTION
DDEN	100,00	100,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	2 670,00	2 470,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	7 000,00	7 000,00	FACTURES
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	1 100,00	1 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - RASED	1 500,00	1 500,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	3 260,00	3 220,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	7 000,00	7 000,00	FACTURES
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	1 300,00	1 300,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - CRÉDITS LIBRES	4 550,00	4 400,00	
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS ANNUELS	7 000,00	7 000,00	FACTURES
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS PLURIANNUELS	1 800,00	1 800,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - CRÉDITS LIBRES	2 194,50	2 166,00	
MATERNELLE BERGIER - PROJETS ANNUELS	700,00	1 200,00	FACTURES
MATERNELLE BERGIER - PROJETS PLURIANNUELS	800,00	800,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	1 387,00	1 387,00	
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	700,00	1 200,00	FACTURES
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	600,00	500,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	1 795,50	1 786,00	
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	700,00	1 200,00	FACTURES
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	700,00	700,00	DESCRIPTIF PROJET
OGEC - SOLDE SUBVENTION 2020/2021	162 559,00	161 986,42	CONVENTION
OGEC - 1ER ACOMPTE 2021/2022	121 472,00	122 630,28	CONVENTION
OGEC - 2EME ACOMPTE 2021/2022	121 472,00	122 630,28	CONVENTION
TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	78 300,00	80 000,00	
<b>Total</b>	<b>539 660,00</b>	<b>543 975,98</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Laure LAURENT, Delphine CHAPUIS, Sonia MONFORT

Messieurs : Jacky BEJEAN, Laurent DURIEUX

**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.7**

**SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL**

**Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION CULTURELLE PORTUGAISE	0,00	500,00	
ASSOCIATION MUSICALE	90 000,00	90 000,00	CONVENTION
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	152 000,00	152 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>242 000,00</b>	<b>242 500,00</b>	

**Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé (art. 6745)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASPAL – NON OCCUPATION SALLES (ANGLAIS)	0,00	440,00	
PLACE A LA DANSE - NON OCCUPATION SALLES	0,00	132,00	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>572,00</b>	

**Subventions d'équipement aux organismes publics (art. 2041632)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
LA MOUCHE	16 177,94	2 426,22	
<b>Total</b>	<b>16 177,94</b>	<b>2 426,22</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Aïcha BEZZAYER, Camille EL-BATAL

Monsieur : Patrick FAURE

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGÓN, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.8****SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS****Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE DU PERSONNEL	7 000,00	8 500,00	
ANCIENS COMBATTANTS - ADR-CATM	450,00	450,00	
ANCIENS COMBATTANTS - FNACA	150,00	150,00	
PROJET NATURE	25 000,00	25 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
SAGA	155 030,00	155 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>187 630,00</b>	<b>189 100,00</b>	

**Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé (art. 6745)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
SOUTIEN CRISE SANITAIRE COVID	25 000,00	25 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
<b>Total</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	

**Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art. 20422)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
VILOGIA - PROGRAMME LOGEMENTS 11 RUE DES HALLES	0,00	5 950,00	CONVENTION
VILOGIA - PROGRAMME LOGEMENTS 12 PETITE RUE DES COLLONGES	0,00	5 646,00	CONVENTION
VILOGIA - PROGRAMME LOGEMENTS 4 PETITE RUE DES COLLONGES	0,00	2 450,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>14 046,00</b>	

**Subventions d'équipement aux organismes publics (art. 2041512 et 2041642)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
ALLIADE - PROGRAMME LOGEMENTS 126-128 AVENUE CLEMENCEAU	15 000,00	15 000,00	CONVENTION
GRAND LYON HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS	45 000,00	45 000,00	CONVENTION

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
14 RUE DES HALLES			
LYON MÉTROPOLE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 10 PLACE JABOULAY	8 699,00	8 699,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FIC	78 000,00	20 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>146 699,00</b>	<b>88 699,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Françoise BERARD

Messieurs : Yves GAVault, Stéphane GONZALEZ, Philippe MASSON

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**DÉLIBÉRATION N° 03.2021.030.9**

**SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (art. 6574)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES	6 500,00	6 000,00	
GRAINE DE SOL	0,00	11 000,00	CONVENTION
MAISON MEDICALE DE GARDE DU SUD OUEST LYONNAIS	1 500,00	1 500,00	
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS	32 500,00	31 469,00	CONVENTION
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS - FLIAJ	1 943,00	2 546,00	CONVENTION
SAINT GENIS EMPLOI	11 000,00	11 000,00	CONVENTION
SUD OUEST EMPLOI - NOUVELLE PERMANENCE EMPLOI	5 000,00	9 500,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>58 443,00</b>	<b>73015,00</b>	

**Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé (art. 6745)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACAPS - FRAIS ANIMATION COMMERCIALE	2 300,00	264,09	
<b>Total</b>	<b>2 300,00</b>	<b>264,09</b>	

**Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art. 20422)**

Nom de l'organisme	Subvention accordée en 2020	Subvention proposée 2021	Subvention soumise à justificatif ou convention
PLAN FACADES CENTRE VILLE	5 000,00	11 000,00	DÉLIBÉRATION 12.2017.085
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL, Coralie TRACQ  
Monsieur Stéphane GONZALEZ

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,**  
**Marylène MILLET**



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.